

La neuropsychologie au service de l'emploi des personnes en situation de handicap

La neuropsychologie, qu'est-ce que c'est ?

La neuropsychologie est une discipline qui cherche à définir les liens existants entre la cognition, le comportement et le fonctionnement cérébral.

Malgré une nette avancée scientifique dans le domaine des neurosciences, les troubles cognitifs restent mal connus et mal reconnus.

Un trouble cognitif peut se définir comme l'altération d'une ou plusieurs fonctions mentales permettant l'acquisition des connaissances et la résolution de problèmes (mémoire, attention, langage...). Ce type de trouble est souvent lié à un dysfonctionnement cérébral et peut être consécutif à un accident (traumatisme crânien, accident vasculaire cérébral...), à un développement cérébral particulier (troubles des apprentissages « dys », autisme...) ou à un vieillissement cérébral problématique (démences, maladies neurodégénératives...).

Les troubles cognitifs : un handicap invisible

La méconnaissance de ces troubles est principalement due au fait qu'ils soient invisibles. En effet, une limitation de la capacité à se concentrer se repère via un ensemble de comportements mais ne se voit pas comme pourrait se voir un fauteuil roulant ou une canne.

Il n'en reste pas moins que des difficultés de ce type peuvent avoir des répercussions dans le domaine de l'emploi. Imaginez une personne présentant des difficultés de mémoire

qui oublie de faire certaines tâches ou demande sans arrêt à ses collègues ce qu'elle doit faire. Cela peut engendrer un panel de reproches et d'interprétations erronées du type :

« Elle ne fait aucun effort, ça fait trois fois que je lui dis qu'elle doit faire ça... quelle tire-au-flanc ! ».

C'est là qu'intervient la neuropsychologie.

Un bilan indispensable

La première étape d'une prise en charge neuropsychologique est un bilan. Il s'agit ici de faire un « état des lieux » du fonctionnement cognitif de la personne ; de déterminer quelles fonctions sont préservées et quelles fonctions sont fragiles ou problématiques.

Bien souvent, le neuropsychologue commence son évaluation par un test d'intelligence (quotient intellectuel) afin d'avoir une vision globale du fonctionnement de la personne dans des situations de résolutions de problèmes. Ensuite le bilan est approfondi grâce à la passation de tests évaluant plus spécifiquement l'efficacité de chaque fonction cognitive qui pourrait poser problème. Le principe de chaque test est de comparer les performances de la personne à ce qui est attendu pour son âge. On repère donc quelles performances sont dans les normes, en deçà ou en dessous.

On peut avoir une très bonne mémoire et avoir du mal à formuler ses idées.

Les résultats aux tests permettent d'établir le profil cognitif de la personne et de comprendre quelle(s) limitation(s) sont à l'origine des difficultés rencontrées dans l'emploi et la vie quotidienne.

De mauvaises capacités de concentration peuvent mener à des erreurs d'inattention, des fautes d'orthographe, des pertes d'objets...

Des recommandations pour la personne

Suite à ce bilan, le neuropsychologue émet un certain nombre de recommandations que ce soit en termes thérapeutiques (*quels praticiens pour compléter le bilan ? quels suivis médicaux ou paramédicaux ?*) ou en termes d'aménagements de l'environnement. Au même titre qu'on propose un fauteuil roulant à quelqu'un qui ne peut plus marcher, il existe des moyens de compensation pour les troubles cognitifs (*des fiches mémoire, des alarmes pour aider le rappel, des logiciels pour pallier les troubles de lecture...*).

Des recommandations pour l'environnement

Un autre objectif du bilan peut être de permettre aux accompagnants vers l'emploi de mieux comprendre les domaines de compétences de la personne. Le neuropsychologue peut transmettre et expliquer un compte rendu accessible afin de soutenir les conseillers en insertion dans l'élaboration d'un projet professionnel cohérent et réaliste.

« Cette personne présente des troubles du langage, la vente n'est peut-être pas son domaine de prédilection. En revanche, elle dispose d'excellentes capacités motrices, un emploi manuel serait tout à fait approprié. »

Un suivi nécessaire

Lorsque le profil est bien défini, le neuropsychologue peut alors proposer un suivi en job coaching :

- La remédiation cognitive qui vise à l'apprentissage de stratégies via des exercices d'entraînement
- La métacognition qui permettra au patient de mieux comprendre son propre fonctionnement
- La mise en place de compensations et de procédures pour contourner les difficultés dans l'emploi ou la recherche d'emploi.

« J'oublie souvent comment fonctionne la photocopieuse. Je me suis fait une fiche simple sur la procédure à suivre en fonction de ce que je veux faire. »

Enfin, le neuropsychologue peut aussi proposer ses services sur le terrain, c'est-à-dire qu'il peut se déplacer sur le lieu de travail de la personne afin de repérer les difficultés rencontrées et de proposer des aménagements pour les contourner. Ce type de suivi permet également au neuropsychologue de sensibiliser les collègues et les employeurs au trouble de la personne. Le fait que l'entourage professionnel comprenne mieux la personne et ses comportements permet le soulagement des tensions engendrées par les situations d'incompréhension ainsi que la déstigmatisation des personnes touchées.

Tout comme on a pu rendre accessible les locaux en posant des rampes, rendre cognitivement accessible c'est aussi sensibiliser l'environnement humain.

« Ah mais c'est à cause de son autisme qu'elle ne me dit pas bonjour, ce n'est pas parce qu'elle est hautaine... »

« C'est vrai que si je fais des phrases plus courtes, il comprend mieux et les tâches sont réalisées comme il faut. »

Une sensibilisation à grande échelle

Comme nous l'avons vu précédemment, les troubles cognitifs amènent à des situations de handicap invisible et parfois à de mauvais préjugés. La sensibilisation est donc extrêmement importante afin de veiller à ce qu'un maximum d'acteurs soit capable de reconnaître les signes d'un éventuel trouble cognitif et puisse ainsi diriger les personnes concernées vers des professionnels adaptés.

De nombreux pays sont en avance sur la France concernant ces problématiques, cependant, des avancées sont à noter et laissent présager une amélioration de la situation.